

Environnement, cadre de vie et paysages

Le projet de LGV-POCL et le Pays des Pierres dorées- 2019

Les paysages sont une valeur et un bien commun reconnus par la loi.

Le projet de LGV-POCL, dans son parcours entre Roanne et Montanay, au nord de Lyon, traverse plusieurs zones sensibles, non seulement au niveau naturaliste, mais au niveau patrimoine et paysages. **L'étude présentée dans le dossier de RFF est particulièrement brève sur cette partie du tracé.**

Elle ne relève pas et passe sous silence :

- Le contenu de la **Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA)**. La DTA, approuvée par décret le 9 janvier 2007, s'impose toujours pour les décisions d'urbanisme.

Elle classe le sud du Beaujolais dans les **cœurs verts**, «**espaces naturels et agricoles majeurs... qui bénéficient d'un patrimoine naturel, paysager et écologique remarquable qui donne une personnalité unique non seulement aux communes concernées, mais aussi à toute la métropole ... les grandes infrastructures de transport se localisent, sauf exception dûment justifiée, à l'extérieur des cœurs verts.** »



Saint-Laurent d'Oingt – Marie-France Rochard

Le dossier du projet POCL ne prend pas en compte la DTA et ne la cite pas.

- L'Observatoire régional des paysages, classe dans son **Atlas des paysages**, le Beaujolais des Pierres dorées et ses 40 villages dans la famille **des Paysages ruraux patrimoniaux**, paysages à valeur culturelle au sens de l'UNESCO.

« Vallonnements, vignes, pierres dorées dessinent les contours de ce paysage. Une vision en coupe ferait apparaître la vallée de l'Azergues, des vignes et des domaines viticoles, des vallons au-dessus desquels les villages sont perchés avec leur clocher en point d'appel, puis des fonds de vallons occupés par des prairies, créant une dynamique de perception changeante et riche. Enfin, plus élevés, les monts boisés du Beaujolais dominant en toile de fond.

Le Pays des pierres dorées présente l'organisation caractéristique d'une terre viticole, avec un centre-bourg, des hameaux et d'imposants domaines dispersés, desservis par de nombreuses routes et chemins d'exploitation permettant la valorisation du terroir et la découverte intime de ses paysages. Le caractère agraire est donc bien marqué, l'élevage et surtout la viticulture l'ayant structuré et stabilisé tout en l'enrichissant d'une diversité appréciable. »



Entre Le Bois-d'Oingt et la vallée

Les paysages exceptionnels et remarquables présents et identifiés par la DIREN Rhône-Alpes sont : les Pierres dorées dans leur ensemble (remarquable) ... ainsi que plusieurs villages particulièrement renommés et considérés comme remarquables.

- En 2010, le Beaujolais des Pierres dorées s'est vu attribuer dès la première année de sa création le label «**Vignobles et découvertes** » créé par le Ministère du Tourisme et celui de l'agriculture pour les régions viticoles alliant le patrimoine bâti à des paysages de caractère.



Tanay- commune de Légny-

Le tracé de la ligne LGV-POCL traverse de part en part toute cette région vallonnée du Pays des Pierres dorées et le fuseau des 10 km la recouvre entièrement.

En 2019, le sud du Beaujolais, qui comprend toute cette zone du Pays des Pierres dorées, a obtenu le label Pays d'art et d'histoire,
- la reconnaissance d'un territoire de caractère, au riche passé historique, mais surtout, d'un territoire au cadre de vie et aux paysages remarquables.
- Une région viticole proche de Lyon à l'économie touristique et résidentielle en développement et au fort pouvoir attractif pour les loisirs de la population de l'agglomération lyonnaise.

Voir le site de la CAB <http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr>
Photos Marie-France Rochard